



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

produits humains

Question écrite n° 3193

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le don de moelle osseuse. En effet, pour être donneur, il faut être inscrit sur un fichier national. Le donneur doit effectuer une prise de sang permettant le typage HLA et suivre un entretien médical poussé. Cependant, il n'existe dans les Ardennes aucune structure permettant d'accueillir les donneurs qui se trouvent donc dans l'obligation d'aller sur Reims. Pourtant, il existe un centre de transfusion sanguine à Charleville-Mézières qui est prêt à accueillir les éventuels donneurs mais le temps nécessaire aux entretiens médicaux ne peut être dégagé et le budget pour ce type de don est quasi inexistant dans les Ardennes. Le Gouvernement souhaitant relancer le plan greffes en inscrivant 10 000 donneurs par an pendant cinq ans, il me semble urgent de mettre en place les moyens nécessaires afin que les personnes n'aient pas à se déplacer loin de leur domicile. Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant au don de moelle osseuse d'une part et, quelles solutions elle compte mettre en oeuvre afin de permettre aux Ardennais d'effectuer ce type de don sans quitter le département d'autre part.

Texte de la réponse

Les pouvoirs publics financent depuis l'année 2000, le recrutement annuel de 10 000 nouveaux donneurs de moelle osseuse, dans le cadre du « Plan-greffe ». L'objectif est d'augmenter le nombre de donneurs inscrits sur le Registre France Greffe de Moelle de l'Agence de la biomédecine pour atteindre 240 000 donneurs. L'organisation du don de moelle osseuse non apparenté en France repose sur un réseau de 33 centres donneurs d'accueil qui peuvent être localisés dans un centre de l'Etablissement français du sang (EFS) ou dans un centre hospitalier universitaire (CHU). Les centres donneurs ont la responsabilité d'accueillir et d'inscrire les donneurs de moelle osseuse non apparentés. Les personnes intéressées par ce type de don peuvent se présenter, soit dans l'un de ces 33 centres donneurs d'accueil, correspondants du Registre France Greffe de Moelle, soit dans un centre périphérique dépendant d'un centre donneur d'accueil. Ceci permet ainsi aux donneurs potentiels de ne pas se déplacer trop loin de leur domicile. La situation dans les Ardennes a été portée à la connaissance de l'Agence de la biomédecine qui a pris contact à la fois avec le centre donneur de Reims, localisé au CHU où sont inscrits les donneurs de la région Champagne-Ardenne, et avec l'EFS Nord de France dont dépend l'antenne transfusionnelle de Charleville-Mézières. La situation a été analysée et une convention a pu être signée entre ces 2 entités, afin que le centre de transfusion sanguine de Charleville-Mézières puisse accueillir les éventuels donneurs, prélever les échantillons sanguins nécessaires et les faire acheminer vers le laboratoire HLA de Reims pour que ces donneurs puissent y être inscrits sans avoir à s'y déplacer. Cette organisation devrait donner entière satisfaction aux Ardennais qui souhaitent s'inscrire sur le Registre des donneurs volontaires au don de moelle osseuse.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3193

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 août 2007, page 5248

Réponse publiée le : 8 avril 2008, page 3096